

LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Plan économique du Québec

26 mars 2015

Communiqué n° 1

Un budget équilibré et un plan économique qui donneront un nouvel élan au Québec

Communiqué n° 2

Un allègement fiscal pour tous les Québécois

Communiqué n° 3

Des initiatives pour favoriser la performance du marché du travail

Communiqué n° 4

Stimuler l'investissement privé et mettre en œuvre la stratégie maritime

Communiqué n° 5

De nouvelles initiatives pour les collectivités partout au Québec

Communiqué n° 6

Miser sur le dynamisme des régions

Plan économique du Québec

Un budget équilibré et un plan économique qui donneront un nouvel élan au Québec

Québec, le 26 mars 2015 – Le ministre des Finances, M. Carlos Leitão, a confirmé aujourd'hui, dans son discours sur le budget, le retour à l'équilibre budgétaire pour l'exercice financier 2015-2016, après six années consécutives de déficits qui ont alourdi la dette de près de 16 milliards de dollars. Il a également présenté le Plan économique du Québec qui guidera les actions du gouvernement au cours des prochaines années afin de donner un nouvel élan au Québec.

« Ce budget confirme que les efforts de redressement des finances publiques et de contrôle de nos dépenses ont porté leurs fruits. Nous avons respecté notre engagement et nous amorçons maintenant une nouvelle étape axée sur une croissance de l'économie québécoise et de l'emploi dont profiteront tous les citoyens », a déclaré le ministre.

Un budget équilibré

Les mesures mises de l'avant dans le budget de juin dernier et dans la mise à jour économique de décembre ont permis au gouvernement de ramener le déficit à 2,35 milliards de dollars pour l'exercice 2014-2015, comme prévu. Les actions du Plan économique, conjuguées aux perspectives de croissance économique favorables, permettront d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2015-2016 et de le maintenir par la suite.

En 2015-2016, les revenus consolidés de l'État s'établiront à un peu plus de 100 milliards de dollars. La croissance des revenus autonomes se poursuivra, passant de 3,5 % en 2014-2015 à 4,4 % en 2015-2016, puis à 3,3 % en 2016-2017.

La hausse des dépenses consolidées excluant le service de la dette a été ramenée à 2,9 % en 2014-2015, par rapport à 4,7 % l'année précédente. Ces dépenses s'établiront à 88,1 milliards de dollars en 2015-2016, en hausse de 1,5 %.

« Nous atteindrons nos objectifs budgétaires tout en maintenant nos versements au Fonds des générations, qui atteindront 1,6 milliard de dollars en 2015-2016. De plus, d'ici 2020, le contrôle de nos dépenses permettra de ramener le poids des missions de l'État dans notre économie à 21,5 %, un niveau soutenable et équivalent à celui qui prévalait avant la récession de 2009 », a souligné M. Leitão.

Réduction du poids de la dette

En 2015-2016, le fardeau de la dette par rapport au PIB commencera à diminuer, alors qu'il n'avait cessé d'augmenter depuis 2009. Au 31 mars 2016, il s'établira à 54,0 %, soit une baisse de 0,9 point de pourcentage. En 2015-2016, le service de la dette consolidé devrait s'établir à 10,5 milliards de dollars.

« Le gouvernement maintient donc ses objectifs de réduction de la dette, ainsi que ses versements au Fonds des générations, afin que la dette brute ne représente plus que 45 % du PIB en 2026 », a affirmé M. Leitão.

Le Plan économique du Québec

Le budget 2015-2016 présente un plan économique visant à assurer la croissance et le développement du Québec à court et moyen terme. Les actions prévues dans ce plan totaliseront 3,4 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, dont 2,5 milliards de dollars en allègements fiscaux. Elles engendreront des investissements de 13 milliards de dollars dans l'économie du Québec.

Plus spécifiquement, le Plan économique du Québec présente des mesures pour :

- alléger le fardeau fiscal des particuliers et des entreprises dans le but d'encourager le travail et l'investissement;
- stimuler l'investissement et favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec;
- encourager une plus grande participation au marché du travail en assurant une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi.

« Nous offrons avec ce plan, une première réponse aux recommandations de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, en prévoyant notamment d'importants allègements fiscaux pour les particuliers et les entreprises. De plus, nous allons de l'avant avec des initiatives majeures permettant de développer l'économie et de répondre aux défis qui attendent le Québec au cours des prochaines années, notamment le vieillissement de la population », a précisé le ministre.

La croissance économique s'accélère

Soutenue notamment par les exportations internationales qui ont bondi de 10,9 % au cours de la dernière année, la croissance économique a amorcé un net redressement au Québec. Après avoir enregistré une hausse de 1 % en 2013, le PIB affiche une croissance de 1,5 % en 2014 qui devrait passer à 2 % en 2015 et en 2016.

- 30 -

Source : Andrée-Lyne Hallé
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Finances
418 643-5270

Plan économique du Québec

Un allègement fiscal pour tous les Québécois

Québec, le 26 mars 2015 – Le Plan économique du gouvernement du Québec contient des mesures qui permettront d’alléger le fardeau fiscal des particuliers et des sociétés de plus de 2,5 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Il vise ainsi à encourager le travail et l’investissement, ce qui aura pour effet de stimuler la croissance économique du Québec.

« Le gouvernement met en place trois mesures qui permettront d’alléger le fardeau fiscal des particuliers de 2 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années et d’accroître leur pouvoir d’achat, soit l’abolition graduelle de la contribution santé, la mise en place d’un bouclier fiscal et la bonification de l’incitation au travail pour les travailleurs d’expérience », a déclaré le ministre des Finances, M. Carlos Leitão.

Abolition graduelle de la contribution santé

La contribution santé sera abolie graduellement à compter du 1^{er} janvier 2017. Dès la première année, près de 2,1 millions de contribuables ne paieront plus cette contribution. Une fois la contribution complètement abolie, en 2019, le fardeau fiscal annuel de 4,5 millions de Québécois aura été réduit. « D’ici 2019-2020, cette mesure permettra de retourner 1,7 milliard de dollars dans les poches des contribuables », a ajouté le ministre.

Bouclier fiscal

De plus, afin de favoriser l’incitation au travail, le gouvernement instaure, à compter de 2016, un bouclier fiscal qui protégera les travailleurs réalisant un effort additionnel de travail en limitant la perte de prestations fiscales liée à une augmentation de leur revenu. Ce bouclier prendra la forme d’un crédit d’impôt remboursable qui viendra compenser une partie de la diminution de la prime au travail et du crédit d’impôt pour frais de garde d’enfants.

Le montant du bouclier fiscal variera selon la situation familiale et le niveau de revenu du ménage. Cette mesure représente un allègement fiscal annuel totalisant 52 millions de dollars pour près de 400 000 travailleurs, et ce, dès 2016-2017.

Par exemple, pour un couple ayant un enfant de trois ans fréquentant une garderie privée non subventionnée dont les revenus passeraient de 40 000 \$ en 2015 à 45 000 \$ en 2016, le bouclier fiscal permettrait une économie d’impôt de 570 \$.

Bonification du crédit d'impôt à l'égard des travailleurs d'expérience

Le gouvernement annonce également, à compter de 2016, une bonification du crédit d'impôt à l'égard des travailleurs d'expérience afin de les encourager à demeurer plus longtemps sur le marché du travail. Le montant maximal admissible sera modulé en fonction de l'âge et atteindra 10 000 \$, en 2018, pour les travailleurs de 65 ans et plus.

À terme, un travailleur âgé de 63 ans pourra se prévaloir d'un nouvel avantage fiscal pouvant atteindre 902 \$. Pour un travailleur âgé de 65 ans, la réduction atteindra 1 504 \$.

« Le Québec fera face à un défi de taille au cours des prochaines années en matière de main-d'œuvre, et nous voulons mettre en place des conditions qui inciteront les travailleurs plus expérimentés à poursuivre leur carrière, ce qui contribuera à combler des besoins évidents mais aussi à assurer un transfert de connaissances et d'expertise vers les décideurs de demain », a souligné M. Leitão.

Ces trois mesures permettront une diminution du fardeau fiscal des particuliers qui atteindra 800 millions de dollars par année à compter de 2019-2020.

Allègement du fardeau fiscal des sociétés

Le Plan économique prévoit aussi une diminution du fardeau fiscal des sociétés qui, à compter de 2019-2020, atteindra 215 millions de dollars par année. Pour y parvenir, le gouvernement privilégiera des mesures d'application générale qui permettront à un maximum d'entrepreneurs du Québec de bénéficier d'une fiscalité compétitive.

« Au cours des cinq prochaines années, ces gestes du gouvernement représenteront une diminution totale du fardeau fiscal des sociétés de 500 millions de dollars. Voilà qui dégagera une marge de manœuvre qui leur permettra d'investir dans leur développement et de créer des emplois dans toutes nos régions », a mentionné le ministre.

Réduire le fardeau fiscal des PME

Le gouvernement reconnaît l'importance des PME pour l'économie du Québec et veut leur offrir un régime fiscal compétitif, propice à la croissance, à l'investissement et à la création d'emplois. À cet égard, le Plan économique prévoit deux mesures visant à réduire le fardeau fiscal des PME à compter du 1^{er} janvier 2017, soit :

- la réduction de 8 % à 4 % du taux d'imposition pour les PME du secteur primaire, qui comprend notamment la forêt, l'agriculture et la pêche;
- la réduction graduelle de 2,7 % à 2,25 % du taux de la cotisation au Fonds des services de santé (FSS) pour les PME du secteur des services.

Il est également prévu de recentrer la déduction pour petite entreprise sur les PME créatrices d'emplois.

« Les PME sont le principal moteur de l'économie québécoise. Elles soutiennent les deux tiers des emplois du secteur privé et représentent 99 % des entreprises au Québec. Nous devons leur donner les outils nécessaires à leur épanouissement », a affirmé le ministre.

Rendre la fiscalité plus favorable à l'investissement

S'appuyant sur une recommandation de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, le Plan économique du Québec contient aussi des mesures qui permettront de stimuler l'investissement des entreprises, soit :

- la réduction graduelle, à compter du 1^{er} janvier 2017, du taux général d'imposition sur le revenu des sociétés de 11,9 % à 11,5 %;
- le maintien jusqu'en 2022 du crédit d'impôt à l'investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation pour les régions.

« La diminution du taux général d'imposition sur le revenu des sociétés profitera à plus de 90 000 entreprises de tous les secteurs qui verront leur fardeau fiscal réduit de plus de 120 millions de dollars par année à compter de 2019-2020. Cette réduction fera en sorte que les entreprises québécoises seront imposées au même taux que les entreprises de l'Ontario », a mentionné M. Leitão.

Assurer l'efficacité des aides fiscales sectorielles

Afin de préserver le caractère concurrentiel des entreprises œuvrant dans des secteurs en croissance et stratégiques pour l'économie du Québec, le Plan économique prévoit une majoration du crédit d'impôt pour la production de titres multimédias et du crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques.

Cette révision est accompagnée d'ajustements pour mieux cibler l'aide du gouvernement, ce qui permettra d'obtenir une plus grande efficacité des crédits d'impôt, tout en maintenant des retombées fiscales positives.

« Nous agissons pour que le Québec demeure un chef de file dans ces secteurs de pointe en offrant aux entreprises un environnement fiscal stable et prévisible afin de les inciter à investir et à contribuer ainsi à la croissance de l'économie », a précisé le ministre.

Majoration des crédits d'impôt pour le secteur culturel

Les entreprises culturelles québécoises font face à de nombreux défis. Le gouvernement veut leur donner des outils qui leur permettront de développer et de promouvoir l'offre de produits culturels québécois, et ce, tant au Québec qu'à l'extérieur.

Ainsi, le Plan économique propose une majoration de plusieurs crédits d'impôt qui aideront notamment la production cinématographique et télévisuelle québécoise, le doublage de films, la production de spectacles, la production d'enregistrements sonores, l'édition de livres et la production d'événements ou d'environnements multimédias présentés à l'extérieur du Québec. Ces mesures totaliseront 85 millions de dollars d'ici 2019.

Appuyer les activités des fonds fiscalisés

Dans le cadre du Plan économique, le gouvernement maintient également son appui aux trois fonds fiscalisés en leur donnant les moyens nécessaires pour poursuivre leur contribution au développement économique du Québec et pour favoriser l'épargne des Québécois. Ainsi, le gouvernement :

- confirme que les plafonds fixés sur les émissions d'actions des fonds de travailleurs pour leur année financière 2014-2015 seront levés en 2015-2016 et que Capital régional et coopératif Desjardins pourra émettre 150 millions de dollars d'actions pour 2015;
- annonce une bonification de 15 % à 20 % du taux du crédit d'impôt pour Fondation pour son année financière 2015-2016.

En contrepartie, en lien avec les recommandations de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, le gouvernement demandera aux fonds fiscalisés de contribuer davantage au développement économique du Québec en favorisant notamment les investissements dans les régions.

« Les fonds fiscalisés jouent un rôle important dans l'économie du Québec, et c'est pourquoi nous continuons de les appuyer dans leur développement. Ils contribuent au financement des PME québécoises de tous les secteurs d'activité et favorisent la création et le maintien de nombreux emplois dans toutes les régions », a conclu M. Leitão.

- 30 -

Source : Andrée-Lyne Hallé
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Finances
418 643-5270

Plan économique du Québec

Des initiatives pour favoriser la performance du marché du travail

Québec, le 26 mars 2015 – Afin d'atténuer les effets du vieillissement de la population sur le bassin de main-d'œuvre disponible, le gouvernement propose, dans son plan économique, plusieurs initiatives qui permettront d'améliorer l'adéquation entre la formation et les besoins des entreprises et de renforcer la contribution de l'immigration au marché du travail. Les mesures mises de l'avant totaliseront 166 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

« Il est essentiel de prendre des mesures dès maintenant pour accroître la performance du marché du travail et faire en sorte que le Québec puisse compter sur un bassin de main-d'œuvre qualifiée suffisant pour répondre aux besoins des entreprises », a déclaré le ministre des Finances, M. Carlos Leitão.

Améliorer l'adéquation entre la formation et les besoins des entreprises

Des mesures totalisant 123 millions de dollars sur cinq ans sont prévues pour soutenir la formation :

- en haussant de 1 million de dollars à 2 millions de dollars de masse salariale le seuil d'assujettissement des entreprises à la loi du 1 % sur la formation afin d'alléger le fardeau administratif de 8 000 PME;
- en rendant 70 millions de dollars en nouvelles sommes disponibles à la Commission des partenaires du marché du travail pour répondre aux besoins de formation des entreprises;
- en adaptant certains programmes de formation afin de mettre l'accent sur l'apprentissage en milieu de travail à hauteur de 7,8 millions de dollars;
- en bonifiant le crédit d'impôt pour stage en milieu de travail de 22,8 millions de dollars;
- en mettant en œuvre un nouveau programme, Objectif emploi, qui favorisera une plus grande participation de la main-d'œuvre disponible au marché du travail, pour des sommes totalisant 20 millions de dollars.

Renforcer la contribution de l'immigration au marché du travail

Considérant le vieillissement de la population du Québec et la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs de l'économie, l'immigration constitue un facteur clé pour soutenir le développement économique du Québec. Dans ce contexte, le gouvernement travaille à l'élaboration d'une nouvelle politique en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion.

Le Plan économique prévoit des actions visant à renforcer la contribution de l'immigration au marché du travail totalisant 22,5 millions de dollars au cours des trois prochaines années, soit :

- 2,8 millions de dollars pour favoriser la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes;
- 2,8 millions de dollars pour favoriser l'acquisition des compétences linguistiques nécessaires à l'exercice d'une profession;
- 6,8 millions de dollars pour soutenir et accélérer l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi;
- 3,0 millions de dollars pour soutenir le programme Interconnexion de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain;
- 7,3 millions de dollars pour favoriser la régionalisation des immigrants.

« En plus de répondre aux besoins du marché du travail en matière de main-d'œuvre, l'immigration contribue à l'innovation et à l'entrepreneuriat et constitue une source de capitaux pour l'économie québécoise. Le Québec doit pouvoir compter sur la contribution de tous les talents pour soutenir sa croissance et prospérer », a affirmé le ministre.

- 30 -

Source : Andrée-Lyne Hallé
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Finances
418 643-5270

Plan économique du Québec

Stimuler l'investissement privé et mettre en œuvre la stratégie maritime

Québec, le 26 mars 2015 – Le Plan économique prévoit des mesures pour stimuler les investissements privés qui contribuent à la vitalité économique du Québec. « Nous mettrons notamment en œuvre la stratégie maritime, sur laquelle s'appuiera le développement de nombreuses communautés au cours des prochaines années », a souligné le ministre des Finances, M. Carlos Leitão.

Stimuler l'investissement privé

Dans un premier temps, le gouvernement investira 160 millions de dollars d'ici 2019-2020 pour, notamment :

- mettre en place un nouveau congé fiscal bonifié pour les grands projets d'investissement;
- implanter la stratégie québécoise de développement de l'aluminium;
- réaliser un nouveau plan d'action gouvernemental en économie sociale;
- appuyer le secteur de l'aérospatiale.

Stratégie maritime

De plus, le Plan économique prévoit des investissements de 1,5 milliard de dollars d'ici 2020 dans le cadre de la stratégie maritime. Parmi les initiatives prévues, signalons :

- 200 millions de dollars pour accélérer les investissements dans les infrastructures portuaires commerciales;
- 400 millions de dollars pour favoriser l'implantation de pôles logistiques avec l'appui de partenaires;
- 450 millions de dollars pour attirer des investissements privés en misant sur les infrastructures logistiques et portuaires;
- 77 millions de dollars pour favoriser l'essor du tourisme maritime;
- 55,5 millions de dollars pour prolonger le crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec et le bonifier pour les Îles-de-la-Madeleine.

« Cette stratégie mettra à contribution tous les acteurs concernés tant par la mise en valeur et la protection de la ressource marine que par le développement de tous les secteurs de l'industrie maritime. Cette démarche favorisera l'essor économique et la revitalisation des régions du Québec dans le respect de l'environnement et des communautés locales », a mentionné M. Leitão.

Plan Nord et ressources naturelles

La Société du Plan Nord entrera en activité le 1^{er} avril 2015. Dans ce contexte, le gouvernement rendra publique prochainement, dans un plan d'action quinquennal, sa vision sur le développement du territoire nordique québécois.

Dans la même veine, le gouvernement prévoit également, dans son plan économique, des mesures concernant la mise en valeur des ressources naturelles, notamment les mines et les forêts. Cette richesse collective contribue au développement économique et à la création d'emplois dans plusieurs régions.

Ainsi, afin de positionner avantageusement le Québec lors d'un éventuel rétablissement des cours des métaux, le Plan économique prévoit la mise en œuvre de différentes mesures pour favoriser l'exploration minière, dont :

- le report d'un an de la hausse de la tarification des titres miniers;
- la réduction pour deux ans du coût minimum des travaux à effectuer sur un claim;
- le renouvellement du mandat de la Société d'investissement et de diversification de l'exploration minière (SIDEX);
- la prolongation du programme Action-Terrain de la SIDEX.

Une enveloppe budgétaire de 38 millions de dollars est aussi réservée pour améliorer la distribution du gaz naturel en région. À cet effet, la priorité sera accordée au prolongement du gazoduc situé dans la MRC de Bellechasse.

Valoriser la forêt et la faune

Le gouvernement consacrera également 542 millions de dollars en 2015-2016 afin de valoriser la forêt québécoise et la faune, soit :

- 225 millions de dollars pour des travaux sylvicoles;
- 317 millions de dollars pour l'aménagement et la gestion de la forêt.

De plus, un soutien additionnel à la vitalité économique des régions forestières est aussi prévu par l'entremise d'investissements du Fonds Valorisation Bois dans le secteur des pâtes et papiers.

« Les forêts du Québec constituent un patrimoine collectif qui génère un nombre important d'emplois. Le développement durable de cette ressource est donc essentiel pour assurer la pérennité de ces emplois et le développement des régions qui dépendent de cette ressource », a expliqué le ministre.

Favoriser la relève entrepreneuriale

Le gouvernement prévoit également consacrer 51 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour favoriser la relève entrepreneuriale :

- en accordant un soutien additionnel de 6 millions de dollars à la relève et au mentorat;
- en prévoyant un allègement fiscal lors du transfert d'une entreprise entre personnes liées dans les secteurs primaires et manufacturiers pour favoriser la relève familiale.

Investissement dans les infrastructures publiques

Le gouvernement annonce également le devancement pour les quatre prochaines années de 1,4 milliard de dollars de projets d'investissements publics à même l'enveloppe de 88,4 milliards de dollars affectée au Plan québécois des infrastructures 2015-2025. Ce devancement permettra notamment de financer les travaux préalables à la réfection du Palais des congrès de Montréal et à l'élargissement de l'autoroute Henri-IV à Québec.

« Au total, en plus des investissements publics en infrastructures, le gouvernement consacrera 406 millions de dollars additionnels pour stimuler l'investissement privé au cours des cinq prochaines années », a conclu M. Leitão.

- 30 -

Source : Andrée-Lyne Hallé
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Finances
418 643-5270

Plan économique du Québec

De nouvelles initiatives pour les collectivités partout au Québec

Québec, le 26 mars 2015 – Tout en misant sur le développement et la prospérité du Québec, le Plan économique contient des initiatives totalisant 309 millions de dollars au profit de l'ensemble des collectivités. En outre, ces mesures permettront d'assurer la sécurité des aînés et de répondre aux besoins des citoyens plus vulnérables. « La solidarité et l'entraide sont des valeurs fondamentales de la société québécoise, et le redressement des finances publiques nous permettra de continuer à soutenir des initiatives porteuses dont bénéficieront nos communautés partout au Québec », a déclaré le ministre des Finances, M. Carlos Leitão.

Des mesures pour protéger nos aînés

À la suite des événements tragiques survenus le 23 janvier 2014 à la Résidence du Havre de L'Isle-Verte et du rapport Delâge portant sur les circonstances de cet incendie, le gouvernement a annoncé qu'il rendrait obligatoire l'installation de gicleurs automatiques dans les résidences pour aînés déjà construites.

Ainsi, afin d'aider les propriétaires de résidences à se conformer à cette exigence, le Plan économique confirme la mise en place du programme d'aide financière pour l'installation de systèmes de gicleurs automatiques qui sera administré par la Société d'habitation du Québec. Les coûts de ce programme sont évalués à 70,6 millions de dollars pour les cinq prochaines années.

« Il n'y a aucun compromis à faire sur la sécurité de nos aînés, et nous agissons afin d'éviter qu'une telle tragédie ne se reproduise », a soutenu le ministre.

Dans un autre registre, le gouvernement donne également suite à un engagement pris à l'occasion du budget 2014-2015 en annonçant la mise en place, dès le 1^{er} janvier 2016, d'un nouveau programme d'aide aux aînés pour le paiement des taxes municipales. Ce programme bénéficiera d'une enveloppe budgétaire annuelle de 3 millions de dollars. Il vise à offrir une aide à des propriétaires pour qui l'accroissement de la valeur foncière de leur résidence entraîne une hausse des taxes municipales plus importante que l'augmentation de leur revenu.

Améliorer les conditions de logement des plus démunis

Afin d'offrir des conditions de logement adéquates à des ménages à faible revenu ou ayant des besoins particuliers en habitation, le Plan économique prévoit des investissements totalisant 284 millions de dollars dans le domaine de l'habitation, dont :

- 126 millions de dollars pour la construction de 1 500 nouveaux logements sociaux;
- 123 millions de dollars pour le programme Supplément au loyer, qui permettra à 5 800 familles moins favorisées de se loger à prix modique;
- 35 millions de dollars pour adapter et rénover les domiciles des ménages à faible revenu.

Soutien à la Fondation du Dr Julien

Le gouvernement entend également accompagner la Fondation du Dr Julien dans le développement du réseau qui vise à rendre accessibles les soins de pédiatrie sociale en communauté à 20 000 enfants vulnérables au Québec d'ici 2020. La contribution gouvernementale sera de 22 millions de dollars au cours des cinq prochaines années et elle pourra atteindre 60 millions de dollars d'ici 2020.

« Le docteur Julien fait figure de pionnier dans le développement de la pratique de la pédiatrie sociale en communauté au Québec, et j'admire son travail pour aider nos enfants plus vulnérables évoluant dans des conditions de vie souvent difficiles. En soutenant cette organisation, nous investissons dans la santé de nos plus jeunes et dans l'avenir du Québec », a souligné M. Leitão.

Lutter contre les inégalités, l'intimidation et la radicalisation

Afin de contrer l'intimidation, le gouvernement déploiera un plan d'action qui proposera des solutions souples et adaptées aux différents milieux de vie touchés et aux différentes catégories de personnes vulnérables. À cette fin, des crédits additionnels de 4,4 millions de dollars sur trois ans seront accordés au ministère de la Famille.

Par ailleurs, le gouvernement est déterminé à agir pour contrer le phénomène de radicalisation, qui n'épargne pas le Québec. À cet égard, le gouvernement confirme la mise en place du Plan d'action québécois pour le dépistage et la prévention de la radicalisation menant à la violence. Des crédits additionnels de 4 millions de dollars au cours des trois prochaines années seront octroyés au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, qui sera responsable du plan.

- 30 -

Source : Andrée-Lyne Hallé
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Finances
418 643-5270

Plan économique du Québec

Miser sur le dynamisme des régions

Québec, le 26 mars 2015 – L’essor du Québec passe sans contredit par la vitalité de ses régions. À cet égard, le gouvernement propose, dans le Plan économique, des actions significatives pour stimuler l’économie des régions. « Le Québec s’est bâti sur le dynamisme et la diversité de ses régions, et nous devons nous assurer de leur fournir les outils qui leur permettront de s’épanouir à leur pleine mesure », a déclaré le ministre des Finances, M. Carlos Leitão.

Soutenir l’investissement dans les régions

Le Plan économique prévoit le maintien et la prolongation, pour une période de cinq ans, du crédit d’impôt à l’investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation pour les régions, lequel devait se terminer le 31 décembre 2017.

« Cet appui permettra aux entreprises d’obtenir un levier financier nécessaire pour investir dans des projets de diversification et de développement d’infrastructures qui soutiendront la croissance de leurs activités », a souligné le ministre.

Un appui aux Îles-de-la-Madeleine

Le développement économique des Îles-de-la-Madeleine représente un défi majeur. Ainsi, dans le contexte du déploiement de la stratégie maritime, le gouvernement appuiera le développement et la diversification du tissu industriel de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et des autres régions maritimes du Québec. À cet effet, le Plan économique du Québec prévoit, notamment :

- la prolongation de cinq ans du crédit d’impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec, soit jusqu’au 31 décembre 2020;
- l’admissibilité des entreprises du secteur récréotouristique situées aux Îles-de-la-Madeleine à ce crédit d’impôt, et ce, dès l’année civile 2015.

Par ailleurs, afin de maintenir un lien ferroviaire en Gaspésie, le gouvernement fera l’acquisition de la totalité du réseau de chemin de fer allant de Matapédia à Gaspé. De plus, près de 3 millions de dollars sont prévus pour l’exploitation et l’entretien du réseau.

Soutien aux municipalités en matière de programmes environnementaux

Le gouvernement reconnaît l'importance d'accompagner les municipalités dans leurs efforts de lutte contre les changements climatiques ainsi que dans leur adaptation à ces changements. Ainsi, le gouvernement :

- met en place un nouveau programme, ClimatSol-Plus, qui donnera aux municipalités des ressources supplémentaires de 10 millions de dollars pour poursuivre la réhabilitation des terrains contaminés situés sur leur territoire;
- prévoit une aide de 8 millions de dollars pour les municipalités situées le long du Saint-Laurent confrontées à l'érosion des berges.

« Il va sans dire que les régions pourront également bénéficier de nombreuses autres mesures du Plan économique, telles celles prévues dans la stratégie maritime et la stratégie québécoise de développement de l'aluminium, ainsi que celles prévues dans le cadre du déploiement du Plan Nord », a conclu M. Leitão.

- 30 -

Source : Andrée-Lyne Hallé
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Finances
418 643-5270

